



03037410

FORMULE IV

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de *Namur* ..
le *24.03.2003* ..

RÉSERVE AU MONITEUR BELGE

RÉSERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ DUBOIS-MAHIAT

3. Forme juridique (en entier)

▷ SPRL

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷ Rue de Fer, 117
5000 NAMUR

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ RC NAMUR 76289

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷ BE 467.853.467

7. Objet de l'acte

▷ Démission

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31.12.2002.

L'assemblée à l'unanimité a pris acte de la démission de Madame Françoise MAHIAT et il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement

Fait à Namur, le 31.12.02.
Bertrand DUBOIS

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation

Numéro du compte

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page